

République Française SAONE-ET-LOIRE	Date de convocation : 23 mai 2026 Date d'affichage et mise en ligne 28/05/2026	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 28 mai 2026
--	---	--

vingt-huit mai deux mille vingt-six 18 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph de SONIS

MEMBRES :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Joseph de SONIS, Annick GUICHARD, Pascal GONNACHON, Laurence CHOMIENNE, Valérie KUHN, Romain DESPLACE, Adeline WAGNER, Antonuccio CUCCI, Virginie FOURNIER, Brigitte HERVÉ, Michel LOVERA

Représentés : Grégory BARBET représenté par Virginie FOURNIER, Louis MIDEY représenté par Romain DESPLACE

Excusés : Cyril LAPLACE, Guillaume SAPIN

Absents :

Secrétaire de séance : Annick GUICHARD

Objet: Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention pour le classement des archives communales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du Conseil Municipal ;

Vu le règlement départemental de Saône-et-Loire relatif à « l'Aide à l'investissement culturel des territoires » visant à faciliter la mise en œuvre de projets culturels en milieu rural ;

Vu le rapport de visite et la proposition technique du prestataire de services d'archivage détaillant l'état initial des archives de la commune ainsi que les opérations de tri, d'élimination réglementaire et de classement requises ;

Vu le devis présenté par le prestataire s'élevant à un montant total de **11 200,00 € TTC** pour l'ensemble des opérations de traitement des archives publiques de la commune ;

Considérant que la commune de Saint-Amour-Bellevue a l'obligation légale de conserver, classer et valoriser ses archives publiques afin d'en assurer la sécurité, la traçabilité et l'accessibilité conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant que la commune n'a jamais perçu de subvention départementale pour un premier classement de ses archives, remplissant ainsi la condition d'éligibilité indispensable fixée par la Direction des Archives et du Patrimoine culturel (DAPC) du Département de Saône-et-Loire ;

Considérant que le coût global de cette opération de classement est arrêté à 11 200,00 € TTC et que le Département de Saône-et-Loire propose un dispositif de soutien financier de nature à soulager la charge budgétaire de la collectivité, dans la limite réglementaire de 80 % de financements publics cumulés ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 présents : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le projet de tri, traitement et classement des archives publiques de la commune pour un montant total de **11 200,00 € TTC**.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire (DAPC) l'octroi d'une subvention financière au titre du dispositif d'Aide à l'Investissement Culturel des Territoires.
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessous :

[Tapez ici]

DE_2026_022

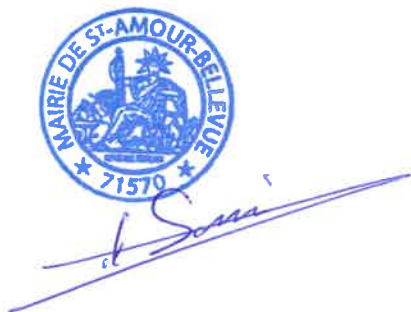
Nature des Dépenses	Montant (TTC)	Nature des Recettes (Prévisionnel)	Montant (En €)	Part (en %)
Prestation globale de tri, traitement et classement des archives de la commune	11 200,00 €	Subvention sollicitée (Département 71)	5 600,00 €	50 %
		Autofinancement de la Commune	5 600,00 €	50 %
Total Dépenses	11 200,00 €	Total Recettes	11 200,00 €	100 %

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, à finaliser la demande d'aide financière et à conclure le contrat de prestation avec l'organisme d'archivage retenu.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la part restant à la charge de la commune (autofinancement) sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Joseph de SONIS

Sécrétaire de séance
Annick GUICHARD



Date de transmission de l'acte: 02/06/2026
Date de réception de l'AR: 02/06/2026

071-217103852-DE_2026_022-DE
A G E D I